

LES TEMPS MODERNES

Le temps des Découvertes et des premiers empires coloniaux, la traite des Noirs et l'esclavage.

La Renaissance : les arts, quelques découvertes scientifiques, catholiques et protestants.

Louis XIV un monarque absolu.

Les Lumières.

Gutenberg ; 1492 : Christophe Colomb en Amérique ; François Ier ; Copernic ; Galilée ; Henri IV et l'édit de Nantes ; Richelieu ; Louis XIV, Voltaire, Rousseau.

1) Découverte, colonisation et esclavage.

a) *Le temps des découvertes et des premiers empires coloniaux.*

Dans l'esprit des programmes, il s'agit de mentionner le vaste mouvement de conquête du monde qui se met en place à partir de la fin du XV^{ème} siècle, plus communément appelé les « grandes découvertes ». Pourtant, il ne peut y avoir de « découverte » sans conscience de cette dernière. Si les programmes indiquent le rôle de Christophe Colomb dans la découverte du continent américain, ils laissent de côté l'ensemble des explorateurs et aventuriers ayant, sans en avoir conscience, accosté sur les terres du Nouveau Monde. Il n'est d'ailleurs pas évident que Christophe Colomb lui-même ait pris conscience de ses découvertes. La seconde limite inhérente au terme de « découverte » concerne la vision européocentriste du phénomène. Néanmoins, on peut concevoir ce terme comme étant l'exploration de terres inconnues dont on dévoile l'existence. La toponymie peut servir de base à cette recherche, puisque chaque grand découvreur a laissé son nom à des détroits, des terres ou des ensembles maritimes.

Il est de coutume de distinguer la période des grandes découvertes des autres voyages d'exploration. La première aurait été inaugurée par les voyages des Portugais le long de la côte africaine tout au long du XV^{ème} siècle et se clôturerait par la circumnavigation (navigation autour du monde) de Magellan en 1522. L'objectif principal de ces voyages peut se résumer à la volonté de contourner le monde arabo-musulman pour atteindre les richesses d'Orient. La seconde période qui s'ouvre à partir du premier tiers du XVI^{ème} siècle se caractérise plutôt par une véritable mise à profit des « nouveaux mondes » ainsi découverts, initiant les grands empires coloniaux à venir. Les programmes insistent sur l'utilisation de récits de voyages comme support spécifique d'étude. Les explorateurs français n'ont pas été en reste dans ce domaine en proposant une documentation riche et variée. Les récits de Guillaume Le Testu, *Cosmographie universelle selon les navigateurs tant anciens que modernes* (1556), d'André Thevet, *Les Singularités de la France antarctique* (1557) ou de Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* (1578), sont de véritables mines d'informations concernant les mentalités, les techniques de navigation et l'aspect hasardeux de leur quête.

b) *L'esclavage et la traite des noirs.*

L'esclavage est un système dans lequel le travailleur (esclave) n'est pas considéré comme une personne mais a le statut d'une marchandise possédée par un maître. L'esclave est un des muets de l'histoire. Pourtant, nous disposons de certaines sources permettant de dresser un tableau des conditions de vie maintenues notamment dans les colonies de plantations (lieu privilégié, dans les programmes du cycle 3, pour l'étude de ce thème). Les taux de morbidité (rapport entre le nombre des malades et celui d'une population) et de mortalité sont élevés. La mortalité des premières années surtout est d'une rare ampleur, les chocs étant de diverses

natures : microbien, viral et psychologique. Le traumatisme du voyage est tel qu'à peine les esclaves débarqués, leurs tentatives de fuite sont monnaie courante. Les colons l'ont compris rapidement et essaient d'amortir le choc en acclimatant l'esclave avant de le mettre au travail. Ce traumatisme vient se superposer aux douleurs de la prise en esclavage en Afrique qui se faisait dans des conditions parfois pires que la traite elle-même. Celui qui survivait à ces premières années était solide. La mortalité chute spectaculairement après la seconde année de détention en plantation. À l'arrivée, le bateau était mis en quarantaine, personne ne pouvant débarquer pour vérifier que les occupants ne portaient pas de maladies. La vente, annoncée par affiches ou voie de presse, se faisait aux enchères. Les esclaves étaient considérés comme des biens qui pouvaient être vendus, achetés ou loués, passibles même des droits de douane. Le paiement des esclaves ne se faisait pas au comptant mais à crédit, les planteurs étant souvent endettés. Les produits coloniaux vendus en Europe permettaient de payer la dette. Sinon, les esclaves étaient vendus ou échangés contre des épices qui revenaient à Bordeaux ou à Nantes.

En 1685, le Code noir est promulgué à l'initiative de Colbert. Il est destiné à réglementer l'esclavage dans les colonies d'Amérique en donnant un statut spécial et légal au système sur lequel repose l'économie de la colonie. Les esclaves sont définis comme des biens mobiliers, et certains sévices sont interdits tandis que d'autres sont institutionnalisés. La répartition des esclaves dans les plantations varie en fonction des capacités supposées de chacun. Les esclaves de case étaient en charge des tâches domestiques (valet, fille de chambre, nourrice, blanchisseuse, lingère, couturière, cuisinière, cocher, etc.). Cette fonction était considérée comme la plus honorable ; ces esclaves étaient mieux nourris et mieux habillés que les autres esclaves de la plantation. Les esclaves de jardin étaient les plus nombreux et étaient répartis en équipes dirigées par un commandeur blanc. Les ouvriers de l'habitation étaient employés aux travaux artisanaux ou industriels.

Le sort dévolu aux traditions et coutumes des esclaves a constitué un enjeu de première importance. Globalement, l'usage a été de ne pas les remettre en cause pour autant qu'ils ne constituaient pas un obstacle à l'exploitation des Européens. Sinon, ils étaient aménagés. Pour les femmes, Arlette Gautier (« Femmes et colonialisme », in Marc Ferro, dir., *Le Livre noir du colonialisme. XV^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette Littérature, 2004) a bien montré que la division des compétences et du travail a maintenu et aggravé leur subordination, de sorte que l'esclavage, loin de niveler le sort des hommes et des femmes, a abouti au contraire à un abaissement supplémentaire de la condition féminine. La femme ne bénéficiait plus, dans une société noire éclatée ou en miettes, de la protection dont elle était assurée en Afrique. Cet aspect est à privilégier dans l'optique des programmes du cycle 3, qui mettent en évidence les conditions de vie féminines.

Le marronnage (de l'espagnol *cimarron*, fuite des esclaves) et les révoltes constituent la réponse la plus extrême aux conditions de vie qui leur sont imposées. Souvent, les esclaves préviennent par une sorte de grève avertissement, puis ils disparaissent. Les refuges extérieurs sont rares. Les hauts des îles ou les territoires non assujettis aux autorités coloniales constituent les seules retraites possibles. Des réseaux fonctionnent pourtant. Ainsi, à Saint-Domingue, les esclaves essaient d'aller chez l'Espagnol car, dans ces possessions-là, l'indolence administrative leur permet d'espérer se voir concéder ou vendre la liberté. Certains tentent de rejoindre le Surinam pour se rendre à l'intérieur des terres où se forment des colonies de marrons. Avec le marronnage, le Code noir apparaît comme inadapté à la situation à la fin du XVIII^{ème} siècle. En Amérique, les révoltes de noirs ont ainsi été nombreuses tout au long du siècle. Certes, ces révoltes n'ont pas abouti ; pourtant, celles des marrons de Guyane ont donné naissance à des Républiques de marrons.

La traite des noirs est concomitante de la mise en valeur coloniale. Ce commerce d'hommes réduits en esclavage connaît son apogée au cours de l'époque moderne. Présenté dans les programmes du cycle 3 comme un des aspects tragiques de la modernité (avec le massacre des Indiens, la Terreur et l'apparition de la « guerre de masse » sous le Premier Empire), il donne lieu à de nombreuses controverses, où les enjeux de mémoire sont présents. Pour reprendre les termes de Guy Pervillé :

« *Il n'existe pas d'histoire officielle ni de version consensuelle, mais des histoires partielles et partiales qui s'affrontent autour d'enjeux de mémoire* »¹.

Donnons dans un premier temps un certain nombre de repères statistiques permettant de mettre en lumière les spécificités du cas français. On distingue d'abord un certain nombre de traites de nature et d'importance diverses. Selon Catherine Coquery-Vidrovitch², la traite atlantique a concerné, entre 1600 et 1900, environ 11,5 millions de personnes dont 6,1 millions pour le seul XVIII^{ème} siècle. L'ampleur de cette traite s'explique par le principe affiché que l'Amérique donne la terre, et l'Afrique les travailleurs. La traite saharienne (arabe) concerne environ 4 millions de personnes pour la même période. Elle se distingue par son ampleur pour le seul XIX^e siècle, avec près de 1,8 million de victimes. À ces deux types de traite, Olivier Pétré-Grenouilleau³ ajoute les traites internes à l'Afrique qui ont pu concerner 14 millions d'individus.

Pour le cas français, la situation a pu paraître spécifique. En effet, la France tarde à entamer le commerce des esclaves. Au départ, elle était même opposée à ce dernier, comme semblent l'indiquer les décisions prises par le Parlement de Guyenne en 1571 : « *La France, mère des libertés, ne permet aucun esclave.* » Au XVII^{ème} siècle, un changement de cap intervient. Dès 1635, des esclaves africains sont déportés vers Saint-Christophe (Antilles) ; mais ce n'est qu'en 1642 que sont autorisés officiellement la traite négrière et l'esclavage dans les colonies françaises. Les quelques 155 000 esclaves importés dans les Antilles françaises⁴ comptent encore peu par rapport aux 1 300 000 esclaves ayant fait l'objet d'une traite par les nations européennes tout au long du XVII^{ème} siècle. Ce n'est vraiment qu'au XVIII^{ème} siècle que la traite française se développe sur une grande échelle. Tous les grands ports français arment pour ce commerce. Nous avons à ce sujet des statistiques fiables établies par Serge Daget⁵ avec son répertoire des traites au XVIII^{ème} siècle. Son classement place les ports de Nantes et de Bordeaux loin devant ceux de La Rochelle, du Havre ou d'Honfleur. La forme définitive de la traite a été mise au point à Nantes au cours de la décennie 1720-1730. Les grands bénéfices datent de la décennie 1730-1740. Puis la courbe s'infléchit, comme pour tout commerce devenu « normal ».

¹ Guy Pervillé, *De l'Empire français à la décolonisation*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 1991.

² Catherine Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique et les Africains au XIX^e siècle. Mutations, révolutions, crises*, Paris, Armand Colin, 1999.

³ Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Traités négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2004.

⁴ Philip D. Curtin, *The Atlantic slave trade. A census*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1969.

⁵ Serge Daget, *La Traite des Noirs*, Rennes, Ouest-France Université, 1990.

Le taux de bénéfice commercial net se situe, dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, autour de 6 %. La formation du bénéfice est liée à la généralisation du crédit. Cette formation du bénéfice est progressive et se fait en trois étapes. Les objets usuels demandés par l'Afrique sont troqués contre les esclaves. Les esclaves sont revendus aux Antilles contre des marchandises tropicales. L'équilibre est garanti par des paiements comptants (rares) ou par des lettres de change. Le bénéfice définitif n'apparaît qu'en Europe sous la forme de la revente (très échelonnée) de la marchandise. Les remboursements s'effectuent sur plusieurs années, l'essentiel étant récupéré dans une durée inférieure à 4 ans après l'armement et l'investissement initial du navire. C'est ce qui a été vulgarisé sous le nom de commerce triangulaire. Les dangers de ce type de commerce ont obligé les financiers à trouver des parades aux pertes ; les assurances se développent ainsi en parallèle.

Le niveau d'investissement moyen a varié au fil du siècle principalement en fonction de l'accroissement des tonnages des navires. À l'origine, les négriers sont des navires de faible tonnage, parfois moins de 100 tonneaux. Puis le tonnage est allé en s'accroissant en fonction d'un calcul de rentabilité élémentaire. Les frais généraux ne s'accroissant pas en proportion du tonnage, il est plus avantageux de faire des économies d'échelle. La tendance au « gigantisme » est relative, la progression étant ralentie pour de multiples raisons : les aléas et les longs séjours en rade africaine ne sont pas recommandables ; surtout, les épidémies se propagent plus rapidement dans les cargaisons trop nombreuses. La taille des navires a donc eu tendance à se stabiliser autour de 200 à 250 tonneaux. Le coût de la traite, lui, va en progressant. Le facteur principal, en dehors de la concurrence européenne, réside dans l'éloignement grandissant des sites. Au XVII^e siècle, ils se situent dans les régions de l'actuel Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du golfe de Guinée. La croissance rapide de la demande et l'épuisement des « ressources » obligent, au cours du XVIII^e siècle, à chercher les esclaves de plus en plus vers le sud. Comme la forêt équatoriale du Gabon n'est pas très riche en hommes, il faut donc dépasser l'équateur pour aller en Angola. Dans les années 1770, le Mozambique constitue l'ultime déplacement géographique.

Deux techniques de traite coexistent : soit aller de rade en rade, pour embarquer de petits groupes ; soit rester sur place pour y faire la totalité de la cargaison. Cette dernière technique exige une organisation terrestre développée pour « stocker » les esclaves en attendant l'embarquement, et une organisation politico-marchande pour pouvoir faire le plein dans des délais raisonnables.

En ce qui concerne les conditions de voyage des esclaves, les navires négriers étaient des navires de commerce ordinaires. Les captifs étaient répartis par groupes de 4 à 6 personnes enchaînées les unes aux autres. Leur nourriture de base était le gruau, parfois enrichi de manioc, de légumes verts ou d'un peu de viande de tortue. L'approvisionnement en eau était la préoccupation première. La traversée durait entre 10 et 12 semaines et provoquait de terribles souffrances ; un bon nombre d'esclaves mouraient en route. Le taux de mortalité pour les négriers nantais du XVIII^e siècle tournait ainsi autour de 12 %.

2) La Renaissance et les réformes religieuses.

a) La Renaissance et l'humanisme.

La Renaissance est un vaste mouvement intellectuel, littéraire, artistique et scientifique qui caractérise l'Europe du XV^e et du XVI^e siècles. Initialement, le terme latin de *rinàscita* est utilisé par les contemporains de la période pour mentionner le renouveau des arts ; depuis le XIX^e siècle, il est utilisé dans une acception plus large.

L'époque correspond bien à un moment historique particulier [...] au cours duquel

plusieurs générations d'artistes et de savants eurent le sentiment que des temps nouveaux étaient venus, marquant une rupture très nette avec la période médiévale qualifiée de gothique et de barbare.

Pascal Briost, « L'Europe de la Renaissance », *Documentation Photographique*, n° 8049, 2006.

La redécouverte de la culture antique sert de leitmotiv à ce nouvel élan. Les textes oubliés de l'Antiquité sont l'objet d'une analyse plus fournie grâce à une meilleure connaissance du grec et du latin. L'objectif est ainsi de développer les capacités de l'homme. Une foi nouvelle centrée sur l'homme s'exprime dans les publications d'Érasme (*Éloge de la folie*) ou de Rabelais (*Gargantua*) qui font état d'une totale confiance en l'homme, rendant possible la réflexion critique et la libre discussion. Une science nouvelle fondée sur l'expérience voit également le jour. Que ce soit André Vésale, définissant les bases de l'anatomie par la pratique de la dissection, ou Nicolas Copernic, qui révolutionne l'astrologie en 1543 avec sa théorie de l'héliocentrisme (conception plaçant le soleil au centre de l'univers), la science se détache des traditions médiévales. Inventeurs et ingénieurs, comme Léonard de Vinci, se lancent dans l'aventure car ils ont l'idée que le progrès repose sur la connaissance scientifique. La nature obéit à un mécanisme, dont le savant doit trouver le principe.

La Renaissance intellectuelle a donné naissance à l'humanisme, notion à relier à l'apprentissage des humanités, c'est-à-dire l'étude des lettres classiques (grec et latin). Les humanistes sont des intellectuels (ecclésiastiques, nobles, magistrats, marchands, libraires) qui voyagent dans toute l'Europe. Érasme a ainsi séjourné à Rotterdam, Londres, Paris, Rome, Bâle, etc. Ils échangent leurs points de vue et entretiennent des correspondances avec tous ceux qui redécouvrent la culture antique. Ils accueillent dans leurs écoles les enfants de la bourgeoisie marchande et financière. Ils conseillent également les rois et les princes en devenant parfois leur mentor. Ils constituent entre eux une sorte de « république des lettres », fondée sur la croyance profonde en la bonté de l'homme. Les humanistes ne sont pas des savants isolés. De riches mécènes les protègent et les financent (grâce aux commandes), comme Laurent le Magnifique à Florence, les papes à Rome ou François I^{er} en France. Ce dernier crée de la sorte le Collège des lecteurs royaux (1530), une institution qui accueille les savants, spécialistes des langues anciennes et des sciences de la nature. En échange, les érudits les conseillent et leur dédicacent leurs ouvrages. Tel est le cas de Machiavel (1469-1527), secrétaire de la République de Florence, qui propose un manuel de gouvernement, *Le Prince*, référence des hommes de pouvoir au XVI^e siècle.

Les humanistes ont une conception optimiste de l'homme, mais cela suppose que celui-ci soit éduqué. Érasme indique ainsi qu'« on ne naît pas homme, on le devient ». Dans *Gargantua* et *Pantagruel*, Rabelais imagine une école idéale où la jeunesse recevrait aussi bien une éducation de l'esprit que du corps. La plupart des humanistes sont de la sorte des pédagogues et occupent les postes de professeur dans les collèges. À l'origine, le collège n'était qu'un pensionnat privé pour les étudiants, mais au XV^e siècle, il devient une véritable école qui forme les étudiants et prépare aux diplômes universitaires. Ces lieux se transforment en laboratoires de pédagogie humaniste où les textes anciens sont à la base de l'enseignement. En France, ils concurrencent les Universités, réticentes à l'influence humaniste, alors qu'en Europe du Nord ou en Espagne, sous l'influence des humanistes, les Universités sont devenues des foyers actifs et novateurs.

Dans le domaine artistique, la conscience d'appartenir à une période spécifique a été constitutive de l'élaboration d'une culture singulière et radicalement nouvelle. Les artistes ne renouvellent pas seulement leurs thèmes, mais aussi leurs savoir-faire. Ainsi, pour reproduire

le plus fidèlement possible la réalité, les peintres donnent à leurs personnages des attitudes plus spontanées et naturelles. Les artistes sont loin d'avoir renoncé à l'inspiration religieuse, mais le renouveau des études gréco-latines accompagne le succès de la mythologie et impose des sujets profanes (ne faisant pas partie des choses sacrées). On réhabilite la nudité antique qui n'est plus associée au péché. Les allégories (représentations d'une idée abstraite par une réalité, selon une codification spécifique) se multiplient dans les œuvres d'art. En peinture, les perspectives linéaire et atmosphérique deviennent des modèles de composition grâce à l'utilisation de la technique des lignes de fuite ou de nuances de couleur. L'urbanisme évolue également. Les aristocrates substituent aux châteaux du Moyen Âge des palais à l'architecture nouvelle. L'église elle-même se transforme. Le cercle, image de la perfection divine, inspire les plans des nouvelles conceptions, et l'utilisation de la coupole pour couvrir le chœur se généralise.

Ces renouveaux venant d'Italie mettront un bon demi-siècle à se répandre en Europe par l'intermédiaire des cours princières. Le voyage italien devient une obligation pour tous les artistes. Dans les Flandres, autour de Bruges, Gand ou Anvers, et en Allemagne, avec Nuremberg, sont ainsi élaborées des compositions artistiques novatrices. Il s'agit de régions opulentes, où les villes, tournées vers le grand commerce international, rivalisent d'ingéniosité dans le domaine artistique. Dans les villes italiennes notamment, les prélats et les marchands investissent des sommes importantes dans le mécénat. Le goût très marqué pour la représentation du réel se retrouve dans les portraits dont les peintres flamands font un genre (par exemple Jan Van Eyck). À part de grands retables faits pour les églises, ces œuvres sont commandées par des bourgeois qui veulent orner leur demeure. Ils apprécient donc les petits formats qui associent les détails de la vie quotidienne et les sujets religieux. Les peintres rhénans, quant à eux, ne se contentent pas de reproduire les techniques traditionnelles. Ils sont les premiers à utiliser la peinture à l'huile, qui permet d'obtenir des couleurs plus vives. Jan Van Eyck permet à cette technique de perdurer et donc de se répandre en inventant le vernis fixateur. Le savoir-faire d'Europe du Nord est bientôt imité par les Italiens, qui apprennent eux aussi à travailler avec la peinture à l'huile. Parallèlement, des Flamands et des Allemands commencent à voyager dans la péninsule italienne, et s'inspirent de ses œuvres. Les idées et les goûts voyagent dès lors avec les hommes et suivent souvent les voies commerciales. Afin de mieux répondre aux goûts de leurs mécènes, certains artistes effectuent de brillantes synthèses entre les traditions locales et l'art italien.

Aujourd'hui, le concept de Renaissance est toujours sujet de débats qui tournent essentiellement sur la nature et la temporalité des changements observés. Les historiens s'accordent ainsi à élargir la rupture à de nouvelles sphères, tant religieuse, économique, géopolitique qu'anthropologique. La chronologie est, quant à elle, remise en cause en fonction des foyers étudiés et des thèses défendues par les historiens : les prémices d'une rupture sont mises en exergue dès le XIII^e siècle, tandis que le crépuscule est sans cesse repoussé jusqu'aux limites du XVII^e siècle.

b) Les réformes religieuses.

Dans l'histoire de la religion chrétienne, le protestantisme est associé au vaste mouvement de réforme qui se met en place à partir du XVI^e siècle en Europe. La naissance de cette nouvelle religion est souvent présentée en mettant en parallèle deux mouvements initiaux : le luthéranisme allemand autour de Wittenberg et le calvinisme helvétique autour de Genève.

L'origine du nom est à relier aux tensions religieuses au sein de l'Empire de Charles Quint. Lors de la diète (nom donné aux assemblées politiques) de Spire de 1529, un certain nombre de princes luthériens « protestèrent » contre la décision de l'empereur d'imposer le

catholicisme. Il s'agit donc d'une terminologie a posteriori et, à l'origine, péjorative. Pourtant, en reprenant les termes de Luther, on peut penser que ce nouveau mouvement religieux s'inscrit dans la continuité des réformes de la période. « Je pense que j'ai fait une réformation », écrit-il en 1522. Le terme de Réformation peut donc être employé, de préférence à celui de Réforme, pour désigner la naissance du protestantisme. Cette option présente l'avantage de distinguer ce mouvement du concept plus général de réforme de l'Église, qui englobe toutes les initiatives visant à redresser l'institution ecclésiale, qu'elles émanent des catholiques ou qu'elles soient inspirées par les réformateurs. L'action de ces derniers et le succès du mouvement qu'ils ont lancé s'enracinent dans des aspirations spirituelles profondes, la critique des abus n'offrant qu'un prétexte à leur expression publique. La doctrine de Jean Calvin n'est ainsi conçue que comme une réponse à ceux qui « ont faim et soif de Jésus-Christ ».

Le message luthérien est à l'initiative des réflexions théologiques et exégèses bibliques engagées sur la période. Luther ne s'inféode à aucun auteur et puise à toutes les sources, ce qui lui permet de construire une démarche personnelle au terme de laquelle il aboutit à une conception soteriologique (du grec *sôter* signifiant « sauveur ») entièrement nouvelle. Il trouve une réponse à ses angoisses : celui qui reçoit la foi est prédestiné à être sauvé gratuitement et n'a pas à se préoccuper du salut de son âme. Dans les 95 thèses qui le rendent célèbre, il ne remet pas en cause l'autorité terrestre du pape, mais conteste sa capacité d'exonérer les âmes, par le biais des indulgences, de leur séjour au purgatoire. Le conflit qui débute alors va déboucher sur une rupture que Luther n'avait pas souhaitée initialement. Accusé d'hérésie et de lèse-papauté, le moine allemand est convoqué pour comparaître à Rome, mais obtient, grâce à l'appui de l'électeur de Saxe, que son cas soit examiné en Allemagne. Lors de l'entrevue d'Augsbourg, le 14 octobre 1518, il rencontre le légat du pape, auquel il affirme que le souverain pontife n'est pas infallible et qu'il peut se tromper en matière de foi. L'échec de la rencontre est total et, le 15 juin 1520, Léon X fulmine la bulle *Exsurge Domine*, qui condamne 41 thèses de Luther, et le somme de se rétracter sous peine d'excommunication. Le 10 décembre, lorsque Luther brûle publiquement la bulle devant les portes de la ville de Wittenberg, la rupture est consommée. Excommunié en janvier 1521, il est mis au ban de l'Empire. La primauté absolue accordée à l'écriture sainte conditionne l'ensemble de sa doctrine. Il ne conserve que deux sacrements : le baptême et l'eucharistie (la cène). Il proclame également le sacerdoce universel, brisant la distinction entre clercs et laïcs. Le message se diffuse avec une rapidité surprenante, grâce à l'imprimerie. Sa traduction du Nouveau Testament est publiée à 100 000 exemplaires, et on estime qu'un Allemand sur 70 la possède en 1535. En France, la pénétration des idées nouvelles est rapide mais reste clandestine.

Une « seconde Réforme », initiée par Jean Calvin, tend à accroître les divisions et les tensions religieuses. Comme Luther, il proclame la justification par la foi seule et l'inutilité des œuvres pour sauver un homme incapable de faire le bien par lui-même. Ce sont les bénéficiaires de l'élection divine qui se voient accorder la foi, ce qui implique la prédestination, comme chez le Réformateur de Wittenberg. Toutefois, selon Calvin, la prédestination est double car elle concerne aussi les damnés. Ainsi, Dieu « ordonne les uns à la vie éternelle, les autres à la damnation éternelle ». Autres points communs avec Luther : la conviction que les Écritures sont la seule source de la vérité révélée, la conservation des deux seuls sacrements du baptême et de l'eucharistie, la négation de l'existence du purgatoire, le rejet des prières pour les morts ainsi que du culte des saints, des reliques et des images, considérées comme idolâtres. En revanche, sur la question cruciale de l'eucharistie, Calvin se distingue du réformateur allemand et du catholicisme. Pour lui, la présence réelle est uniquement spirituelle et non corporelle, la communion par le pain et le vin n'étant que le signe visible de

la réception de cette grâce. Calvin rejette comme Luther la séparation des clercs et des laïcs en vertu de la doctrine du sacerdoce universel. La liturgie est ordonnée autour du prêche, qui explique la parole de Dieu par l'exégèse biblique, et animée par le chant des Psaumes. Le latin est supprimé afin que chaque fidèle puisse s'approprier la parole. La France est le lieu privilégié de la doctrine. En 1559, se tient le premier synode national, et en 1562, on évalue à 1 250 le nombre des églises fondées et à environ 2 millions le nombre de chrétiens convertis au calvinisme. Le Dauphiné, le Languedoc et le Poitou sont les provinces les plus réceptives. Le terme « huguenot » est le plus couramment employé pour désigner les fidèles en France. Il s'agit d'une adaptation approximative du mot allemand *Eidgenossen* qui signifie « conjurés ».

3) Louis XIV, un monarque absolu.

a) *La Monarchie absolue.*

Il faut, dans un premier temps, distinguer les notions d'absolutisme et de monarchie absolue. L'absolutisme (du latin *ab solutus*, « délié de tout lien ») est une expression qui date de la Révolution, avec un sens proche de celui de despotisme. Il s'agit donc initialement d'une connotation négative. À l'inverse de l'absolutisme, la notion de monarchie absolue est couramment utilisée pendant la période du XVI^e au XVIII^e siècle. Les termes sont différents mais liés. Le premier renvoie plutôt à une construction théorique, le second à une pratique.

Les fondements théoriques de la monarchie absolue puisent d'abord dans le droit romain qui fait de la volonté du prince le fondement de la loi. L'inspiration religieuse prend ensuite le relais. L'Église et la théologie ont été des modèles pour l'élaboration théorique du pouvoir royal. Cette ascendance religieuse permet de concilier l'idée que le roi doit respecter les lois, ne pas être un tyran, ne pas exercer un pouvoir arbitraire ; mais dans le même temps, elle introduit la possibilité de justifier un pouvoir qui n'est pas limité et qui peut s'affranchir des lois grâce à sa nature divine. Les composantes du pouvoir royal qui en découlent accordent ainsi au roi les pouvoirs législatif et judiciaire, le droit de faire la guerre ou la paix, le pouvoir de battre monnaie et de lever des impôts. Le droit divin, lui, confère au roi une autorité voulue et constituée par Dieu. C'est pourquoi toute atteinte au roi est considérée comme un sacrilège. Cette sacralisation pose le problème des relations entre le roi et la papauté, mais également celui de l'unité de la foi au sein du royaume. Le droit divin sacralise également la personne royale qui dispose de pouvoirs divins. Le roi thaumaturge (qui accomplit des miracles) touche ainsi les écrouelles (lésions tuberculeuses des ganglions lymphatiques essentiellement du cou) au cours de grandes solennités périodiques. « Le roi te touche, Dieu te guérit. »

Le déclin des pouvoirs thaumaturgiques intervient au XVIII^e siècle. Ils sont attaqués par le rationalisme critique des Lumières. Cette émancipation d'une justification religieuse du pouvoir royal a obligé les théoriciens de la monarchie à prendre en compte d'autres normes de pouvoir. Au début du XVII^e siècle, le principe de la raison d'État est ainsi mis en évidence et légitime désormais l'action royale. Les limites théoriques au pouvoir du souverain sont définies par les lois fondamentales, qui gravitent autour de deux principes : la continuité de l'État et l'indépendance de la couronne. Ces règles sont multiples. Le gouvernement est héréditaire par ordre de primogéniture, et les femmes ou les bâtards sont exclus de la couronne (loi salique). La majorité est fixée à 13 ans. Le successeur légitime est considéré comme roi dès la mort du prédécesseur. Par la cérémonie du sacre, le roi s'engage à préserver les privilèges de l'Église, et à maintenir la paix et la justice dans son royaume. Depuis le sacre d'Henri IV en 1594 à Chartres, le principe de catholicité est retenu. Enfin, le domaine royal reste inaliénable. Le pouvoir absolu est aussi limité par le respect des coutumes et des privilèges, la défense des privilèges restant la préoccupation majeure des ordres, corps et communautés qui constituent le royaume.

b) *Le règne de Louis XIV.*

Fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, Louis XIV (1638-1715) a su incarner un XVII^e siècle qui porte son nom dans la mémoire collective (Voltaire publie en 1756 *Le Siècle de Louis XIV*). Son père meurt lors de sa cinquième année, laissant place à la Régence dirigée par la reine mère et le cardinal de Mazarin. Cette période est caractérisée par l'épisode de la Fronde, c'est-à-dire de l'opposition des « grands » du royaume à l'autorité de la Régence entre 1648 et 1652. Les témoignages parlent de traumatisme pour le jeune roi qui n'a de cesse par la suite de réduire les velléités nobiliaires. Majeur en 1651, il laisse cependant l'exercice du pouvoir entre les mains de Mazarin. Les circonstances politiques et la personnalité cardinalice expliquent ce maintien à l'écart. Cependant, cette période correspond également à une phase d'apprentissage du pouvoir et à une entrée progressive en politique. En 1660, il épouse sa cousine Marie-Thérèse d'Autriche, fille du roi d'Espagne, conformément aux dispositions prises par le traité des Pyrénées. À la mort de Mazarin en 1661, il est désormais prêt à assumer sa fonction personnellement : « Il est temps que je gouverne moi-même » déclare-t-il ainsi le 10 mars 1661 au Chancelier. La réalité du pouvoir est déléguée à des ministres qui deviennent de fait des grands commis de l'État. C'est pourquoi il s'attache à s'entourer de serviteurs de qualité et de personnalités dévouées. L'opposition ne peut exister dans cette optique absolutiste. Il évince ainsi du pouvoir Fouquet, surintendant des Finances, car ce dernier s'illustre surtout par son indépendance d'esprit. En 1682, il quitte le Louvre et le Paris frondeur pour s'installer à Versailles. À partir de l'établissement de la résidence royale et des services de gouvernement dans ce palais fastueux, la cour se transforme en un instrument essentiel. Elle devient le cadre du culte monarchique et un moyen de gouvernement privilégié. Louis XIV y attire la noblesse pour la détourner de comploter en la coupant de ses attaches provinciales. La masse des courtisans en est réduite à guetter des pensions, des gratifications et des faveurs. La noblesse de naissance a perdu sa primauté au profit d'une noblesse de robe et de finance, mais aussi de roturiers qui dominent l'administration et accaparent le négoce. La volonté royale de régenter les consciences est établie par l'édit de Fontainebleau en 1685 qui révoque l'édit de Nantes de 1598. Ce rejet du protestantisme est à relier avec la volonté d'asseoir l'absolutisme royal sur une base de plus en plus sacrée. L'origine divine du pouvoir royal ne peut souffrir d'une division religieuse au sein des sujets du royaume.

Quand le prince a jugé, il n'y a pas d'autre jugement [...]. Il faut obéir aux princes comme à la justice même, sans quoi, il n'y a point d'ordre ni de fin dans les affaires. Ils sont des dieux et participent en quelque façon, à l'indépendance divine. Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs jugements et de leurs personnes. (Bossuet, Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte, 1677)

La guerre sert de toile de fond à son règne de 43 années, marqué par une volonté de conquête afin d'agrandir le « pré carré » (tableau 3.4). Les efforts de Louis XIV se concentrent sur le nord et l'est de la France. Il prend possession d'une partie de l'actuel département du Nord (Lille en 1678) et de la Franche-Comté. Pour conquérir ces territoires, il s'oppose principalement aux Habsbourg et aux Hollandais. Le royaume se constitue une armée nombreuse, bien équipée et disciplinée. Vauban assure la protection de toutes les frontières grâce à une véritable « ceinture de fer » de places fortes imprenables.

La Paix d'Utrecht en 1713 met fin à une période profondément marquée par les conflits, mais reconnaît les frontières des conquêtes passées. Le bilan du règne est éloquent, avec une application stricto sensu du principe absolutiste, la sacralisation d'un monarque de plus en plus mis en scène et la montée en puissance d'un État aux représentants dévoués. Les sphères privée et publique se confondent comme en témoigne l'étiquette ou l'étalage des favorites du

roi (Mme de La Vallière, Mme de Montespan ou Mme de Maintenon). On peut également envisager le règne sous son aspect répressif, avec le contrôle de plus en plus strict des mendiants et des vagabonds par les hôpitaux généraux. C'est aussi la fin des révoltes populaires (notamment celles des croquants) qui avaient tant secoué le XVII^e siècle. La mort du roi en 1715, d'une gangrène de la jambe (sombre ironie pour ce roi danseur), laisse le pouvoir à son arrière-petit-fils. La minorité du

De la conquête du « pré carré » (1648-1678)
aux guerres défensives (1688-1715)

Principaux conflits	Traités de paix	Dispositions territoriales
Guerre franco-espagnole (1648-1659)	Traité des Pyrénées (1659)	Artois et Roussillon
Guerre de Dévolution (1667-1668)	Traité d'Aix-la-Chapelle (1668)	Sud de la Flandre
Guerre de Hollande (1672-1678)	Traité de Nimègue (1678)	Hainaut et Franche-Comté
Guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697)	Traité de Ryswick (1697)	Statu quo
Guerre de Succession d'Espagne (1701-1713)	Traité d'Utrecht (1713)	Maintien des conquêtes du « pré carré » mais perte de certaines colonies d'Amérique du Nord

nouveau roi Louis XV contraint les dépositaires de l'autorité royale à mettre en place une nouvelle régence.

c) Le château de Versailles.

Versailles est le miroir de l'absolutisme royal. En prenant le pouvoir, Louis XIV prend aussi la décision d'édifier un palais à la démesure de ses ambitions. Ce dernier a été l'instrument de la grandeur du roi et constitue une représentation symbolique de l'apogée de la monarchie absolue de droit divin du Grand siècle.

Ce n'est pourtant qu'en 1682 que Louis XIV et sa cour s'installent définitivement dans le palais qui devient résidence officielle du gouvernement. À l'origine, il s'agit d'un pavillon de chasse fort prisé par Louis XIII donnant sur les forêts giboyeuses de l'Île-de-France. Dès sa prise de pouvoir en 1661, Louis XIV décide de transformer et d'agrandir ce lieu de villégiature royale. Sa motivation essentielle est de quitter la bouillonnante et versatile foule parisienne. Les souvenirs de la Fronde sont certainement ancrés dans sa mémoire lorsqu'il

opère ce choix. La mission est confiée à une équipe de talent autour des architectes Louis Le Vau et Jules Hardouin-Mansart, le « concepteur paysager », André Le Nôtre et le peintre Charles Le Brun. Les premières transformations concernent essentiellement les jardins, impressionnant théâtre d'eau et de verdure. Les fontaines, les cascades et les canaux ponctuent des parcours de visite inspirés. Les hommages à la mythologie antique sont fortement représentés, alimentant les références allégoriques au pouvoir du prince. Le Grand bassin met ainsi en scène Apollon jaillissant des flots sur un quadriges fougueux. Dans ses *Mémoires*, le Roi-Soleil évoque les représentations théâtrales et musicales données dans les jardins et donnant naissance à ce qu'il nomme « la société de plaisir ». Il se donne lui-même en spectacle en étant tour à tour Alexandre, Apollon, Hercule ou quelque autre empereur romain.

Le palais connaît ses premières transformations en 1669 avec la construction d'un vaste bâtiment orné d'une façade majestueuse et de deux longues ailes au nord et au sud. Aux étages, les décorations antiques varient en fonction des niveaux, avec un premier étage de style ionique et un second de filiation corinthienne. Les bas-reliefs, les sculptures et les peintures forment un langage symbolique et une grille d'interprétation de l'absolutisme. Le profane et le sacré se confondent autour d'une rhétorique connue par l'ensemble de la cour. Le Grand Appartement du roi, conçu par Le Brun, illustre cette interprétation. Chaque salon est dédié à un astre et à une divinité antique correspondante, dans lesquels des modèles historiques sont représentés tels qu'Alexandre, Aristote ou Auguste. Leur interprétation donne naissance à un véritable traité du bon gouvernement. La galerie des Glaces illustre également un parcours initiatique à la gloire du monarque. Exaltant les hauts faits militaires du règne, la symbolique antique disparaît pour laisser place au « roi de guerre » sous ses traits véritables. La Chambre du roi se situe au centre du palais, symbolisant le cœur du royaume. L'espace royal est séparé de la chambre par une rambarde, comme un autel dans une église. Le quotidien du roi est mis en scène autour des levers et des couchers, lieu d'intimité publique partagé par les courtisans.

Le « système de cour » (Norbert Elias, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 1985) centré sur l'étiquette (cérémonial) permet au roi de dominer la noblesse et les courtisans selon une mécanique rythmée par l'emploi du temps royal. Un jeu d'intrigues et de concurrence permet de recevoir des faveurs et des pensions tout en élaborant un équilibre fragile autour des ambitions des grands du royaume.

4) Les Lumières.

a) Le mouvement des Lumières.

La philosophie des Lumières constitue, dès le début du XVIII^e siècle, une rupture indéniable dans l'évolution des mentalités et dans l'histoire du mouvement des idées. Issus du rationalisme du XVII^e siècle, les initiateurs de ce mouvement considèrent qu'il faut tout examiner à la lumière de la raison. Tout ce qui n'est pas démontré peut donc être critiqué. Il faut ainsi comprendre ce mode de pensée en liaison avec le développement des sciences et des techniques au cours de la même période. Ce mouvement est à l'origine d'une remise en cause des principes établis dans les domaines religieux, social ou politique. Le fanatisme religieux est condamné et la tolérance devient le maître mot des philosophes. Critiquant le dogme et le culte, ils aboutissent parfois à une remise en cause totale (athéisme de Diderot) ou partielle (déisme de Voltaire) du principe divin. Le déiste est celui qui ne croit pas à l'existence d'une divinité précisément définie, mais à un Être suprême ou à un principe supérieur. Il se distingue de l'athée qui ne croit en l'existence d'aucun dieu. En 1763, Voltaire, indigné par l'affaire Jean Calas (protestant accusé d'avoir tué son fils pour l'empêcher de se convertir au catholicisme) publie son *Traité sur la tolérance*. Il affirme que le fanatisme religieux conduit

à toutes sortes de malheurs, alors que la tolérance religieuse permet le bonheur de l'homme.

Cette critique du principe divin aboutit à une remise en cause de l'absolutisme royal dont les fondements reposent sur le droit divin. Il s'agit dès lors d'imaginer le meilleur système politique capable d'assurer le bonheur des hommes. Le droit au bonheur, le bien du peuple et la souveraineté populaire deviennent des principes partagés par l'ensemble des intellectuels appartenant au mouvement. Cependant, des divergences apparaissent sur les moyens nécessaires et sur le degré de liberté ou d'égalité à accorder au peuple. Les philosophes rejettent l'absolutisme, mais pas nécessairement la monarchie. Ils sont favorables à une monarchie limitée, comme en Angleterre où les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) sont séparés pour garantir les libertés publiques. Tel est le cas de Montesquieu dans *De l'esprit des lois* (1748) qui est favorable à une monarchie modérée dans laquelle la liberté individuelle serait garantie par la séparation des pouvoirs. Pour Diderot, le roi n'est qu'un homme comme les autres qui ne peut gouverner qu'avec le consentement de la nation. Quant à Voltaire, son idéal s'inscrit dans une monarchie éclairée où le roi gouverne en vue du bonheur de ses sujets. Il prône la tolérance et la liberté en politique mais aussi en économie. Rousseau, dans le *Contrat social* (1762) va encore plus loin dans les revendications. Pour lui, les hommes sont nés libres et égaux et aspirent à la démocratie où le pouvoir appartient au peuple.

Malgré la censure, les idées nouvelles parviennent à circuler dans les salons littéraires, les cafés (café Procope), la presse, ou au théâtre où nobles et bourgeois se réunissent. Le lieu d'élaboration de la pensée n'est plus la cour mais de petites institutions indépendantes (les académies).

Les idées des Lumières ne s'adressent cependant qu'à une élite. Le modèle des Lumières s'est propagé au reste de l'Europe (« *illumismo* », « *Aufklärung* », « *enlightment* »), enrichissant une pensée critique commune à l'origine des mouvements de révoltes et de révolutions de la fin du XVIII^e siècle.

Encyclopédie

Symbole des Lumières, « l'*Encyclopédie* témoigne de l'intérêt croissant des Français et des Européens pour les sciences et les techniques », comme le rappellent les programmes du cycle 3. La volonté de mettre en avant son étude, à travers l'analyse de planches et d'extraits d'articles, corrobore ce point de vue. Cependant, l'étude de l'*Encyclopédie* nous oblige à distinguer trois éléments distincts de sa force symbolique : l'objet et son élaboration ; le discours, avec le message sous-tendu ; et sa diffusion qui reflète l'évolution des mentalités.

L'*Encyclopédie* rassemble 17 volumes de textes et 11 volumes de planches publiés sous la direction de Diderot et d'Alembert entre 1751 et 1772. Tantôt soutenue par Malesherbes, le directeur de la librairie, tantôt condamnée par la censure royale (en 1759, un arrêt du Conseil du roi supprime les volumes parus et retire le privilège au libraire), l'histoire agitée de la publication de l'*Encyclopédie* n'empêche pas son rapide succès. Selon les auteurs,

Le but d'une encyclopédie est de rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre [...] afin que les travaux des siècles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siècles qui succéderont [...]. Il faut tout examiner, tout remuer, sans exception et sans ménagement.

Cette œuvre montre l'intérêt nouveau pour la culture scientifique (le mot « encyclopédie » vient du grec *cyclo* et *paedia*, c'est-à-dire le tour des connaissances) au XVIII^e siècle de la part d'un public de plus en plus éclairé. Construit sur des modèles de publications anglaises, notamment le *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des techniques* de Chambers

(1728), elle se démarque essentiellement par la liberté de ton adoptée et la variété des sujets proposés. Cette spécificité s'explique par le cursus des rédacteurs, plus habitués aux réflexions philosophiques qu'aux synthèses scientifiques. Composé d'une équipe de 200 à 250 collaborateurs, le comité de rédaction a obtenu la participation des plus éminents représentants des Lumières, tels que Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Condillac, Condorcet, le baron d'Holbach et Quesnay.

Le lectorat, il est vrai limité à une certaine élite, y découvre le rationalisme des Lumières et une vive critique des structures sociales et politiques de l'Ancien Régime. Cette critique explique à la fois la censure et le succès de la publication. La vulgarisation des thèmes dans une littérature plus populaire permet d'élargir le spectre de diffusion. C'est au cours des années 1780, grâce à la réédition par le libraire Panckoucke, que l'*Encyclopédie* atteint sa plus grande popularité, que ce soit en France ou en Europe. Il faut pourtant se garder de raisonnements simplificateurs, en évitant de la présenter aux élèves comme étant une des causes principales du processus révolutionnaire à venir. L'*Encyclopédie* reflète davantage l'évolution de la société et des mentalités, même si elle fournit les idées-forces aux futurs acteurs de la Révolution.

HISTOIRE DES ARTS

Arts de l'espace architecture, jardins	Arts du langage Littérature : récit et poésie	Arts du quotidien Objets d'art, bijoux	Arts du son Musique (instrumentale et vocale)	Arts du spectacle vivant (théâtre, danse)	Arts du visuel Arts plastiques, cinéma, photographie, arts numériques
<p>Architecture royale et/ou religieuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - châteaux de la Loire - château de Versailles - basilique et place Saint-Pierre de Rome. <p>Architectures militaires (fortifications) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vauban (Mont Dauphin) <p>Places urbaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - place Stanislas (Nancy) - place des Vosges (Paris) <p>Jardins à la française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versailles <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Claude-Nicolas Ledoux : les salines royales d'Arc-et-Senans (Franche-Comté). 	<p>Œuvres de la période abordée :</p> <p>Extraits de poésies de la Renaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du Bellay - Ronsard <p>Contes ou fables de l'époque classique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Fontaine, <i>Fables</i>. - Perrault, <i>Contes</i>. <p>Théâtre (voir arts du spectacle vivant)</p> <p>Œuvres faisant référence à la période abordée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anne Pietri, <i>Les Orangers de Versailles</i>. - Anthony Horowitz, <i>Le Diable et son valet</i>. 	<p>Costumes d'époque</p> <p>Mobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - meubles Boule. <p>Moyens de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carrosse d'apparat - Chaise à bras - Navires et caravelles (Grandes Découvertes) <p>Tapisseries :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tapisseries des Gobelins - Tapis du Moyen-Orient <p>Emaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bernard Palissy <p>Objets scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - loupe - sextant - horloges astronomiques (Strasbourg) 	<p>Musique instrumentale et vocale du répertoire baroque et classique :</p> <p>Musique instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lully - Rameau - Bach (<i>Concerto brandebourgeois</i>) <p>Œuvres polyphoniques religieuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haendel, « Alléluia », extrait du <i>Messie</i> <p>Chansons du répertoire populaire.</p> <p>Opéra/ballet (voir arts du spectacle vivant)</p>	<p>Un extrait de pièce de théâtre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Shakespeare (<i>Le Songe d'une nuit d'été</i>) - Molière (<i>L'Avare</i>, <i>Le Médecin malgré lui</i>, <i>Amphitryon</i>, etc.) - Beaumarchais (<i>Le Mariage de Figaro</i>). <p>Un extrait d'un « opéra » de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Purcell (chœur des sorcières, <i>Didon et Énée</i> ; <i>King Arthur</i>) - Rameau (opéra ballet <i>Les Indes Galantes</i>) - Mozart, <i>La Flûte enchantée</i>. <p>Danse Renaissance, XVIIe siècles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaillarde, pavane. - Ballets de cour : 	<p>Peintures, dessins et sculptures de la Renaissance, des XVIIème et XVIIIème siècles (Italie, Flandres, France) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bruegel l'Ancien, <i>La Tour de Babel</i>. - Fra Angelico, <i>L'Annonciation</i>. <p>XVIe siècle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Léonard de Vinci, <i>La Cène</i> - Jean Goujon - Un dessin à la sanguine de Michel-Ange <p>XVIIe siècle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Georges de La Tour, <i>La Nativité</i> ou <i>Job et sa Femme</i>. - Rembrandt. - Velázquez, <i>Les Ménines</i> - Vermeer, <i>La Dentellière</i> ou <i>La Laitière</i>. <p>XVIIIe siècle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un dessin aux trois crayons de Watteau - Chardin - Une planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert <p>Oeuvres cinématographiques faisant référence aux Temps modernes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Paul Rappeneau, <i>Cyrano de Bergerac</i>.

SUJETS CORRIGES

Sujet : François 1^{er}.

Prince de la Renaissance, homme de lettres, bâtisseur mais aussi homme de guerre ; la mémoire collective nous laisse de François I^{er} (1494-1547) une image de modèle du prince de la modernité. Fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, il hérite de la couronne en 1515 grâce à l'absence d'héritier mâle de son cousin Louis XII. Il épouse d'ailleurs sa fille pour renforcer la légitimité de son pouvoir. François I^{er} doit faire face aux guerres d'Italie amorcées par Louis XII. Dès sa première année de règne, il se fait ainsi remarquer par sa victoire à Marignan, en Lombardie, qui lui ouvre les portes du Milanais et contribue à sa renommée. Veuf en 1524, il épouse en secondes noces Éléonore d'Autriche, sœur de Charles Quint. Ce mariage illustre une opposition tenace entre le roi de France et l'empereur dont le théâtre d'action s'est souvent focalisé sur l'Italie. C'est ainsi qu'il perd la bataille de Pavie en 1525 et est fait prisonnier. Le traité de Madrid de janvier 1526 cède à l'Empire les Flandres, le Milanais, Naples et la Bourgogne. Aussitôt libéré, il renie la signature des accords et se relance dans des campagnes militaires qui ne prennent fin qu'avec la paix de Cambrai signée en 1529. Il cherche dès lors à nouer des alliances avec des princes limitrophes à l'Empire et parfois contre nature. Tel est le cas des accords avec certains princes allemands protestants, mais surtout de ceux établis avec le sultan ottoman Soliman le Magnifique. Sa politique extérieure est également marquée par l'opposition d'Henri VIII, roi d'Angleterre, qu'il essaie vainement d'impressionner par un étalage de luxe sans mesure lors de l'entrevue du camp du Drap d'or (près de Calais) en 1520. En terme de politique intérieure, François I^{er} renforce le pouvoir royal par l'annexion des biens du connétable de Bourbon, par la réduction du pouvoir judiciaire seigneurial et par la signature du concordat de Bologne. Ce dernier stipule que seule l'autorité royale a le pouvoir de nommer les évêques. Il crée également les bases d'un état civil par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, qui entérine la suprématie de la langue française sur le latin dans l'enregistrement des actes.

Prince de la Renaissance, il veille à s'entourer d'humanistes et d'artistes réputés. C'est ainsi que Lefèvre d'Étaples devient le précepteur de choix pour ses propres enfants. François I^{er} sert par ailleurs de mécène pour des artistes venus de l'Europe entière tels que Léonard de Vinci. Il crée également le Collège des lecteurs royaux, c'est-à-dire le futur Collège de France, pour protéger et dynamiser la création dans toutes les disciplines. Il nomme Guillaume Budé directeur de la Bibliothèque royale, avec mission d'en accroître la collection. En ordonnant la construction du château de Chambord et en restaurant ceux d'Amboise ou de Fontainebleau, qui devint son lieu de séjour privilégié, François I^{er} permet la diffusion des techniques nouvelles de la Renaissance. C'est ce dernier aspect qui retient surtout l'attention des programmes du cycle 3.

Sujet : La cérémonie du sacre et les objets du pouvoir royal.

Les objets symboliques constituent la manifestation d'un système de délégation de pouvoir. Pour renforcer la puissance du Prince, il s'agit d'établir une transposition métaphorique du pouvoir dans des objets ayant une vocation spécifique. Ils s'organisent, quelque soit les périodes et les sociétés, autour d'un jeu de miroir entre pouvoir de guerre et pouvoir de paix, pouvoir militaire et pouvoir civil, pouvoir de la condamnation ou pouvoir de la conciliation. Les objets et insignes de pouvoir peuvent difficilement être séparés des cérémonies et rituels qui leur donnent sens et des représentations qui les démultiplient. L'objet, isolé de son usage, peut avoir une valeur esthétique mais perd son aura, sa magie, son efficience. L'objet est lié à la scène, au lieu dans lequel il prend tout son sens. Il ne prend sa véritable valeur que dans son contexte. Les objets du sacre ne peuvent ainsi se comprendre que dans les rituels qu'on y

accomplis. Les objets sont de nature variés. Par commodité, nous retiendrons les objets officiels (qui définissent en-dehors de la personne royale le pouvoir) et les objets d'usage (qui s'inscrivent plutôt dans le lien de personnalité entretenus avec le roi).

La cérémonie du sacre à Reims met en évidence l'importance du don de certains objets afin de légitimer le pouvoir. Le roi ne pourrait exercer sa pleine souveraineté sans la cérémonie de Reims qui fait du roi l'oint de dieu par l'épisode de la Sainte Ampoule. Le miracle renvoyait au baptême du Christ-roi, qui lui aussi avait été marqué par l'apparition de la colombe du Saint Esprit. D'après Froissart, la quantité de substance restait la même malgré les emprunts successifs qui y été pratiqués. La Sainte Ampoule fut détruite en 1793 par un certain Philippe Rhull. Créateur d'une religion royale, le rituel de Reims octroie au monarque un surcroît de légitimité. Donne une force surnaturelle au pouvoir, faisant de ce dernier un pouvoir réellement absolu, délié des lois (sauf celles de Dieu et de la Nature). Ainsi, « *l'absolutisme est une sorte de religion* » (Marc Bloch). Ces forces sont visualisées dans les *regalia*, les objets, les instruments du sacre. Seul le sacre, fixé par les *ordines* du XIII et XIV siècles confère au souverain le pouvoir thaumaturgique. Ce toucher royal miraculeux, prolongement du sacre, pouvoir obtenu après une prière devant les reliques de Saint Marcou, fut pratiqué régulièrement à partir de Saint Louis.

Ce pouvoir n'est pas lié à la mort du roi précédant, ce qui tend à prouver que la plénitude de l'autorité ne peut provenir que du sacre. Le roi devient le médiateur entre le monde de Dieu et le reste des hommes. Pourtant le roi n'est pas un *rex sacerdos*. Il reste un laïc même s'il reçoit quelques bribes de dignité ecclésiastique (par exemple il est oint sur le front comme les évêques).

Les autres attributs royaux donne une charge symbolique plus étendue. Un trône, placé sur une haute estrade, était préparé dans la cathédrale, entre le chœur et la nef, afin que le roi qui y prendrait place après le couronnement puisse être vu de tous. Le monarque arrivait la veille et était accueilli par une procession. Pendant la nuit, veillée nocturne dans la cathédrale avant de se coucher au palais épiscopal. Le matin deux évêques allaient le chercher à prime (lever du soleil et donc d'une nouvelle naissance) et devait être habillé d'une tunique de soie rouge.

Les objets du sacre sont déjà disposé sur l'autel par l'abbé de Saint Denis (dont il est le dépositaire) : la couronne, l'épée, les éperons, le sceptre, la main de justice, les chausses de soie violette brodes de fleurs de lis d'or, la robe dalmatique de même étoffe et de même couleur. C'est l'abbaye de Saint-Denis, lieu de mémoire de la monarchie, authentifié par les funérailles, visualisé par les tombeaux des souverains, qui détenait la totalité des *regalia*, sauf l'huile sainte, conservée dans la basilique Saint Rémi de Reims.

La première phase concernait les serments que le roi jurait sur les évangiles, notamment les serments ecclésiastiques (promesses aux clercs de défendre leurs privilèges canoniques) et les serments du royaume (promesse de maintenir en paix le peuple chrétien, d'empêcher l'iniquité, d'observer la justice et la miséricorde, d'exterminer les hérétiques). Suit la sacralisation de l'initiation chevaleresque, l'adoubement où il reçoit les chausses violettes et les éperons. Puis le roi reçoit l'épée qui l'érigeait en bras séculier de l'Eglise. Il s'agit de l'épée *Joyeuse*, dite de Charlemagne, célébrée dans les chansons de geste. Argent doré, cuivre, pierres précieuses, velours violet brodé d'or et pailleté. L'épée est le signe tangible d'une souveraineté sans partage et sans limites accordée par Dieu. L'épée est ensuite confiée au connétable qui la tenait la pointe dirigée vers le ciel. Venait ensuite l'onction, qui confère à la monarchie son caractère sacré. En la recevant, le roi partageait un rite propre aux rois de Judée.

L'Evêque pratiquait sept onctions : sommet de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur les épaules, à la saignée des deux bras. La cérémonie se poursuivait par la remise

des insignes royaux proprement dits. Le roi est revêtu de la dalmatique parsemée de lis d'or, de couleur jacinthe, la couleur des habits du grand-prêtre israélite devenue la couleur des rois qui ont fait du bleu la marque visible du pouvoir. L'archevêque remettait ensuite l'anneau, signe de la dignité royale et de la foi catholique, mais aussi symbole du mariage que Dieu et le monarque contractent avec le peuple. De sa main droite, le souverain recevait le sceptre, symbole du pouvoir sacré et dans sa main gauche une main de justice (surmontée d'une main en ivoire). Au-delà des objets du sacre, de nombreux attributs sont alloués à la fonction royale. Ces attributs dépendent du contexte et de la figure du roi que l'on souhaite faire émerger. Nous pouvons reprendre la traditionnelle césure entre le roi de guerre et le roi de paix. Nous nous contenterons d'analyser celle du roi de guerre car les objets qui la caractérise sont nombreux.